

Paris, le 18 avril 2020

**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS**

Information Coronavirus n°33

M. Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie et des Finances, a réuni hier les principales fédérations de bailleurs commerciaux, la Fédération française de l'assurance (FFA), et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour évoquer la mise en œuvre des engagements qu'ils avaient pris le 20 mars dernier en matière de reports de loyers, et étudier les nouveaux engagements qu'ils pourraient prendre pour soulager la trésorerie des petits commerces en difficulté face à la prolongation de la crise.

A l'issue de cet échange, les principales fédérations de bailleurs ont appelé leurs adhérents à annuler trois mois de loyers pour les TPE qui sont contraintes de fermer en application de l'arrêté du 15 mars 2020.

Concernant les autres entreprises fragilisées par la crise économique et sanitaire, ils ont demandé à leurs adhérents d'engager des discussions avec leurs locataires en difficultés pour réduire la tension sur leur trésorerie, en adaptant au cas par cas la réponse, et les aménagements qui pourraient être accordés.

Enfin, les fédérations de bailleurs, la FFA et la Caisse des dépôts appellent les fédérations des commerçants à rédiger avec elles, sous l'égide du ministre de l'Économie et des Finances, un code de bonne conduite des relations entre les propriétaires et les locataires commerciaux dans le cadre de la situation de crise économique.

Le ministre de l'Économie et des Finances nommera un médiateur pour veiller à la bonne application de ce code, et au règlement amiable des différends qui pourront naître entre propriétaires et locataires de commerces

Afin de donner de la visibilité aux entreprises et aux experts-comptables sur les principales échéances fiscales du mois de mai 2020, en tenant compte de leurs difficultés à rassembler l'ensemble des éléments leur permettant de déclarer correctement leurs impôts dans cette période de crise sanitaire, **M. Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics a présenté hier un calendrier adapté :**

- **Toutes les échéances de dépôt des liasses fiscales et autres déclarations assimilées du mois de mai sont décalées au 30 juin 2020 ;**

- Les entreprises qui connaissent des difficultés pourront demander le report du paiement des échéances fiscales du mois de mai 2020 ;
- Les entreprises qui le peuvent sont toutefois invitées à s'acquitter de leurs obligations déclaratives et de paiement dans le calendrier initial.

Pour les grandes entreprises et les grands groupes (plus de 5000 salariés ou d'1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires), les reports d'échéances de paiements ne seront accordés qu'en l'absence de versement de dividendes ou de rachats d'actions jusqu'à la fin de l'année.

En cette période de crise sanitaire, les professionnels du transport routier de marchandises continuent d'assurer leur mission essentielle d'acheminement des marchandises à destination des magasins, entrepôts et commerces pour subvenir aux besoins des françaises et des français.

Afin de faciliter la poursuite de cette activité économique prioritaire, **le Gouvernement a décidé de mettre en place deux nouvelles mesures spécifiques** qui viennent s'ajouter aux mesures déjà applicables à l'ensemble des entreprises du secteur du transport routier :

- **La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), actuellement remboursée aux opérateurs du transport routier de marchandises chaque semestre, sera exceptionnellement remboursée tous les trimestres ;**
- **La prochaine échéance de la taxe sur les véhicules routiers (TSVR) 2020, qui doit être payée au plus tard le 1^{er} septembre 2020, sera reportée de trois mois : les entreprises du secteur auront donc jusqu'au au 1^{er} décembre 2020 pour la payer.**

Ces mesures représentent au total 390 millions d'euros de gain de trésorerie immédiat en faveur du transport routier.

Suite à une réunion hier de tous les acteurs de l'export par M. Jean-Yves LE DRIAN, Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, **l'État et les Régions ont convenus de renforcer leur partenariat pour pleinement intégrer les enjeux de l'export dans la réponse à l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'appareil exportateur français et sur les marchés internationaux.**

Ils s'appuieront notamment sur la « Team France Export », qui a d'ores et déjà engagé un important travail pour répondre aux besoins immédiats des entreprises.

Ce partenariat permettra de coordonner les actions de soutien à l'internationalisation de l'économie française et notamment de ses PME et ETI dans les prochains mois, afin que nos entreprises conservent leurs débouchés à l'export et puissent se projeter sur les marchés internationaux dès que les conditions sanitaires le permettront.

Les mesures de confinement dues à la crise sanitaire du Covid-19 ont eu pour conséquence de fermer les structures de spectacles accueillant du public, dont celles accueillant de la faune sauvage, à savoir une centaine de parcs zoologiques et environ 130 cirques.

Dès le début du confinement, le Gouvernement a pris des dispositions pour anticiper et prévenir les situations potentiellement difficiles :

- **Une cellule de veille** a été mise en place entre le ministère de la Transition écologique et solidaire, la fédération des parcs zoologiques, l'office français pour la biodiversité et la commission nationale des activités circassiennes **pour identifier les situations à risques pour les animaux ;**
- **Un dispositif d'appui local**, suivi par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a été déployé pour :
 - Accompagner les établissements dans la recherche de nourriture, litière ou de soins ;
 - Accompagner les entreprises pour qu'elles bénéficient des aides économiques d'urgence mises en place par le Gouvernement (entreprises et établissements de spectacle) ;
 - Accompagner les établissements pour rejoindre leur lieu d'hivernage.

En complément de ces mesures le Gouvernement a jugé nécessaire de renforcer l'accompagnement des structures accueillant de la faune sauvage. Ainsi, M. Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics a porté hier un amendement pour inscrire dans le budget rectificatif voté par l'Assemblée **un accompagnement financier de 19 millions d'euros des parcs zoologiques, cirques et refuges au titre de l'alimentation et des soins prodigués aux animaux.**

Avec plusieurs collègues députés de la majorité, **nous avons adressé un courrier à M. Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie lui demandant la possibilité de relever le plafond des tickets restaurant à 45 euros et cinq tickets lors d'un passage en caisse**, au lieu de 19 euros et deux tickets actuellement.

En effet, depuis le début du confinement, 4 millions de salariés se retrouvent avec un stock de tickets restaurant non dépensés difficile à écouler. Cette mesure leur permettrait de les utiliser plus facilement et de gagner en pouvoir d'achat immédiat.

Suite à la sollicitation de plusieurs maires de ma circonscription, qui s'inquiètent de la fermeture des lieux touristiques, dont les gîtes communaux, pour faire face à l'épidémie de Covid-19, **j'ai adressé une question écrite à l'attention de M. Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes Publics sur la location de gîtes communaux.**

Ces locations constituent des recettes importantes pour certaines communes, notamment rurales. **J'ai donc demandé au Ministre si des mesures étaient à l'étude pour compenser ces manques à gagner pour les collectivités.**

Bien que ma permanence parlementaire et mon bureau parisien soient fermés jusqu'à nouvel ordre, avec mon équipe parlementaire, nous sommes en télétravail et continuons de répondre à vos sollicitations.

Pour nous contacter par mail : alexandra.ardisson@assemblee-nationale.fr

Pour nous téléphoner : 01.40.63.04.06 ou 04.93.16.24.03

Pour suivre notre actualité :

 @A_Ardisson

 @aardisson

alexandra-valetta-ardisson.fr

Alexandra VALETTA-ARDISSON
Députée La République En Marche des Alpes-Maritimes

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades